

Met doelstelling opvolging
Communiqué de presse

12/1/2022

OKay rappelle la cassolette de poisson à l'ostendaise

En concertation avec l'AFSCA, OKay a décidé de retirer la **cassolette de poisson à l'ostendaise** portant les **dates de consommation du 12/1 au 20/1/2022 inclus** de la vente en raison de la possible présence de petits morceaux de métal dans la maïzena. Ces fragments de métal peuvent entraîner un risque pour la santé et pourraient donc s'avérer dangereux pour les consommateurs.

Les clients qui ont acheté ce produit sont invités à ne pas le consommer et à le ramener en magasin, où il leur sera remboursé. Entre-temps, tous les magasins ont retiré les produits concernés des rayons.

Description du produit :

Cassolette de poisson à l'ostendaise 330 g

Date limite de consommation (DLC) : du 12/1/2022 au 20/1/2022 inclus

Période de vente : du 30/12/2021 au 11/1/2022 inclus

Numéro d'article : 04900

Code-barres : 05400141859355



Ce produit a été proposé à la vente dans le magasin suivant : OKay

Pour plus d'informations, les clients peuvent contacter le Service Clientèle de Colruyt Group au 0800 99 124.

Personne de contact pour les journalistes

Service Presse Colruyt Group

Tél. : 0473 92 45 10